

LE PILOTE

Janvier
2024

N° 22

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION DE PORT-BESSIN HUPPAIN



© Benjamin FOSSEY

Les Finances.
p. 4

Urbanisme.
p. 5

Service Jeunesse et sport.
p. 10

ÉDITORIAL



Dans un contexte tumultueux et anxiogène, notre commune poursuit son développement maîtrisé tout en conservant la qualité de son cadre de vie. Une étude sur la circulation en ville et plus généralement, comment imaginer organiser les flux dans notre commune, à court, moyen et long termes, a été réalisée.

Notre cité reste très attractive ! Le quai Félix Faure a enregistré près de 3.9 millions de passages selon les données de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Il en aura sans doute été pratiquement de même en 2023, tant en plus, nos deux temps forts sur le plan touristique ont été une réussite à savoir la Bénédiction de la Mer et le Goût du Large.

Toute la communauté portaise et les amoureux de Port se sont mobilisés pour parer les navires et les rues de leurs plus beaux habits afin de rendre hommage aux péris en mer et plus généralement mettre en exergue la ville. L'esprit portais n'est pas une vue de l'esprit, il s'agit d'un élan collectif pour créer, proposer et mettre en valeur sa commune et ses habitants. Je remercie encore une fois les centaines de bénévoles qui se sont mobilisées à tous niveaux afin que cette fête soit une réussite.

Notre récurrent Goût du Large a aussi été un vif succès avec une fréquentation encore une fois importante. Chaque édition apporte une dose d'innovation nous permettant de proposer à nos visiteurs une immersion qualitative dans notre écosystème de pêche artisanal.

Notre commune poursuit ses actions notamment en faveur de l'habitat mais également directement et indirectement en faveur des mobilités douces. Les travaux de la Vélomaritime et de la voie verte reliant Bayeux à Port en Bessin-Huppain vont se poursuivre en 2024, tout comme la troisième tranche des travaux pour le quartier du Vieux Port. La maîtrise de la temporalité de nos travaux peut parfois nous échapper dans la mesure où nous ne sommes pas nécessairement les seuls intervenants à opérer. Très souvent, notre action se réalise à l'issue de toutes les autres. Les travaux programmés pour les années à venir induiront inévitablement quelques désagréments, signes de notre dynamisme territorial et de notre volonté de répondre aux besoins et attentes de la population.

Notre commune continue de travailler en étroite collaboration avec les associations sportives afin d'étoffer les activités et d'améliorer les installations afférentes. Le développement de notre offre culturelle reste un leitmotiv ; en 2023 a été créée une Micro-Folie. L'offre sociale se densifie également, tout comme celle proposée aux jeunes autour du centre de loisirs.

Les « chantiers » engagés sont nombreux mais ils ont pour objectif de toujours essayer de mieux vivre à Port en Bessin-Huppain. C'est un long travail de patience et parfois de résilience mais l'objectif se doit d'être atteint.

Notre équipe restera à votre écoute afin de toujours mieux vous servir mais ne pourra toutefois pas nécessairement tout accomplir car les aspects budgétaires peuvent s'avérer contraignants, nous vous l'expliquerons le cas échéant.

Le cadre administratif et juridique de nos actions est parfois limitant mais nous vivons dans une société de droit où le respect des règles est de mise pour chacun d'entre nous.

En cette année du quatre-vingtième anniversaire du Débarquement, nous aurons le plaisir et le privilège d'accueillir à nouveau nos amis britanniques du 47ème Royal Marine Commando et leurs familles, certains d'entre eux n'ont pas pu encore trouver de logement pour les festivités, je remercie par avance ceux d'entre vous qui pourront les accueillir.

PORT
BESSIN
HUPPAIN

Je vous souhaite une très belle année 2024, qu'elle soit source de bonheur, d'allégresse, de réussite dans vos projets et de santé pour chacun d'entre vous. Qu'elle nous permette, collectivement, d'œuvrer au dynamisme et au rayonnement de Port en Bessin-Huppain sur le territoire.

« Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté » Winston Churchill

Christophe VAN ROYE,
Maire de Port en Bessin-Huppain

VIE MUNICIPALE

LES SERVICES COMMUNAUX

DES CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Guillaume HIRON



J'ai 31 ans et je suis papa de 3 petits garçons. Marin Pêcheur depuis 4 ans, j'occupe actuellement la place de second sur le chalutier DAVID. Très attaché à Port en Bessin-Huppain, où je vis et travaille depuis plusieurs années, j'ai souhaité m'investir au sein du conseil municipal, afin de pouvoir partager de nouvelles idées.

Originaire de Caen, je suis arrivé dans le Bessin à la suite d'une mutation professionnelle au lycée Arcisse de Caumont de Bayeux en tant que professeur de Sciences Physiques. Très vite, avec Agnès, mon épouse, nous avons souhaité nous installer dans cette commune portuaire et depuis 1992, nous sommes habitants de Port en Bessin-Huppain.

Impliqué dans les associations sportives locales - élu membre du bureau des Cormorans depuis 1998 - j'ai rejoint l'équipe municipale en 2008 en tant que conseiller. Depuis 2020, avec la nouvelle équipe municipale, mon engagement pour la commune a pris un nouvel essor en secondant mon ami Daniel YOUNG dans ses missions. En mai 2023, Daniel nous a quitté, mais travailler de concert avec lui a été une expérience enrichissante et il restera, pour moi, un modèle inspirant. Je lui rends ici un hommage appuyé et sincère. Sa gentillesse et son humour ont créé une atmosphère de travail agréable avec une touche de légèreté et de convivialité favorisant ainsi une collaboration positive. Reprendre le flambeau, tel qu'il me l'avait demandé, était une évidence. En juin 2023, j'ai été élu adjoint au maire en charge des Animations et des Affaires culturelles.

Mon souhait : travailler en étroite collaboration avec les acteurs culturels locaux, les associations, les artistes et les habitants pour développer un programme d'animations riche et varié à Port en Bessin-Huppain. Au plaisir d'échanger avec vous au centre culturel Léopold Sédar Senghor.

Thierry LEONNEC



Originaire du Bessin, je viens d'avoir 50 ans et suis chef de projet dans l'industrie alimentaire. Je suis sportif et pratique la course à pied, le fitness et le football.

J'ai intégré le Conseil Municipal en février 2023 pour remplacer Gratielle PHILIPPE, démissionnaire. Depuis, je suis devenu membre du comité directeur de l'Office Municipal des Sports pour lequel j'assume la fonction de trésorier.

Impliqué dans la vie associative locale, je suis notamment membre du bureau de l'Etoile Sportive Portaise (football). Je participe également, avec quelques collaborateurs de la mairie, à la création d'un thé dansant qui aura lieu début février.

Je suis heureux d'avoir intégré la fonction d'élu auprès de personnes à la fois compétentes et communicatives et souhaite m'investir pleinement dans ces nouvelles missions pour servir au mieux les administrés de la commune Port en Bessin Huppain.

Samuel MANDROUX



VIE MUNICIPALE

LES FINANCES

Quelques chiffres

BUDGET PRINCIPAL



BUDGET GLOBAL

4 347 705 €

Fonctionnement

3 256 884 €

Investissement

1 090 821 €



DONT TRAVAUX

295 633 €

**REMBOURSEMENT DU
CAPITAL DE LA DETTE**

154 000 €

**TAUX DE LA TAXE
FONCIÈRE SUR LE BÂTI**

53,93 %

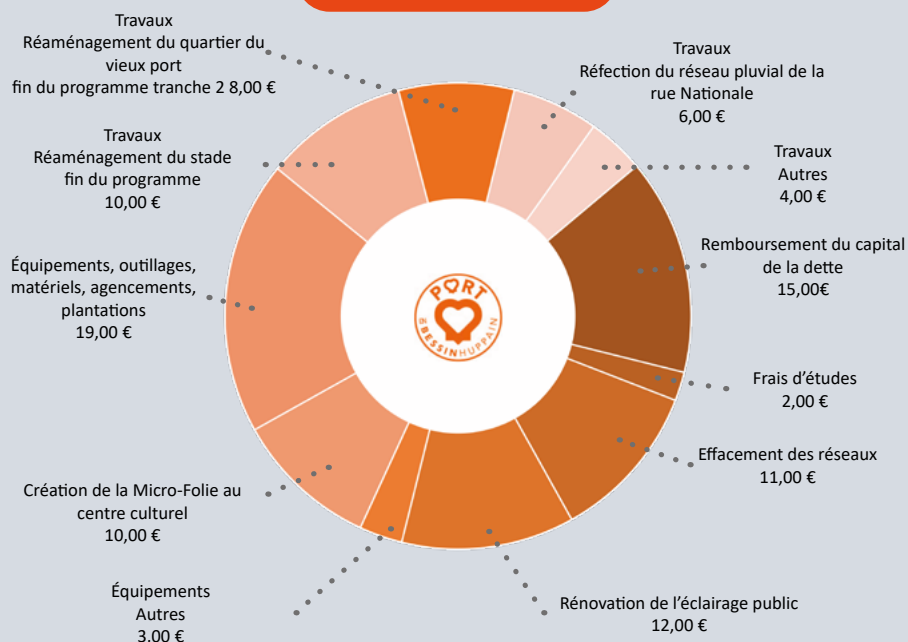
Identique à 2022

Le Décret n°2023-822 du 25 août 2023, intègre la Commune de Port en Bessin-Huppain, avec 2262 autres, dans le périmètre d'application de la taxe sur les locaux vacants, à partir du 01/01/2024.

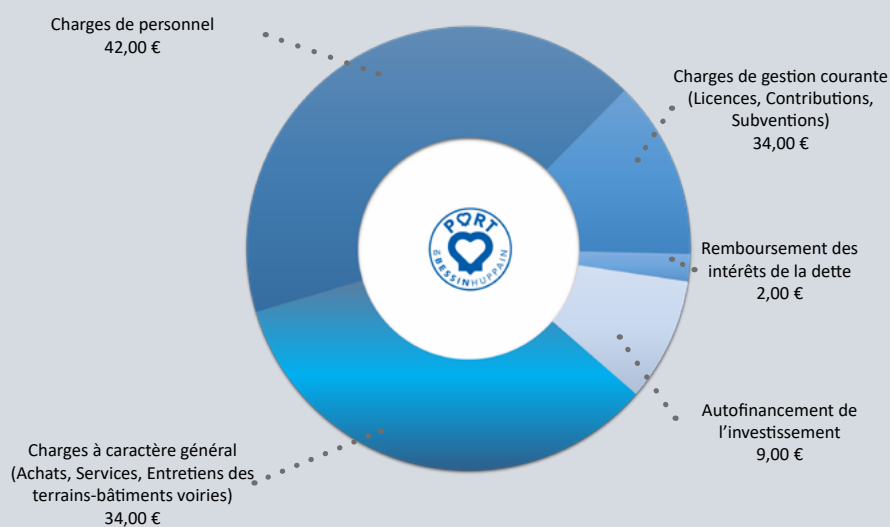
Les communes situées dans le champ d'application de la taxe sur les locaux vacants peuvent instituer une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le Conseil Municipal, par délibération 2023/53 du 27/09/2023, a décidé d'instituer pour 2024 cette majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de majorer de 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Pour 100 € d'investissement



Pour 100 € de fonctionnement



VIE MUNICIPALE

URBANISME

DES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

Depuis un an et demi, Bayeux Intercom a lancé - aux côtés de la Ville de Port en Bessin-Huppain - deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour accompagner de manière neutre et gratuite les propriétaires dans leurs travaux de rénovation de leur logement : une OPAH à l'échelle des 36 communes de Bayeux Intercom et une OPAH spécifique aux centres-villes de Port en Bessin-Huppain et de Bayeux.

Des habitants de Port en Bessin-Huppain, bénéficiaires de cet accompagnement, témoignent :



Mme Lemaire, fille de M. et Mme Cardron, propriétaires occupants d'une maison à Port en Bessin-Huppain

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le 30 novembre dernier, Madame Lemaire témoignait dans La Renaissance du Bessin :

« Mes parents de 91 ans continuent de vivre chez eux mais avaient besoin de remplacer la chaudière, vieille de 30 ans. Le fioul augmentant, on a pensé à une pompe à chaleur. Mais il a fallu isoler la maison. Monsieur Bardon nous a accompagnés de A à Z. Et aujourd'hui, les travaux sont finis pour l'hiver avec des subventions qui couvrent le coût des travaux à hauteur de 65% ».



Maxime Bardon est un conseiller du CDHAT (opérateur agréé Mon Accompagnateur Rénov' mandaté par Bayeux Intercom). Architecte de formation, il conseille gratuitement les propriétaires dans le cadre de leurs projets de travaux, tant sur les volets administratif, juridique, social que financier. L'accompagnement va du montage du dossier de demande de subvention jusqu'au versement des aides.

Vous avez un projet de rénovation de votre logement et souhaitez obtenir des renseignements ?

Contactez le CDHAT pour prendre rdv lors d'une permanence :
au 02 31 53 73 73 ou à agence14@cdhat.fr



Spécialisée dans les dossiers « Autonomie », Laurence Carrière aide plus spécifiquement les ménages âgés à adapter leur logement (salle de bains, escaliers, ...) afin de leur permettre de continuer à vivre confortablement chez eux.

ADAPTATION DU LOGEMENT POUR UN MAINTIEN À DOMICILE

Mme Marie a elle aussi eu l'occasion de témoigner auprès de La Renaissance du Bessin le 30 novembre dernier sur l'accompagnement dont elle a bénéficié :

« Tout a été fait et constitué par Laurence Carrière. J'ai quand même choisi l'artisan qui devait remplacer ma baignoire pour une douche à l'italienne ». Les conseils techniques apportés par Laurence Carrière ont permis d'aller un peu plus loin que le projet initial de Mme Marie : un siège repliable et une rampe sont venus compléter le projet de douche à l'italienne de la propriétaire qui « est ravie et ne regrette pas d'avoir fait la démarche ».

Mme Marie a pu bénéficier de subventions permettant de couvrir 98% du montant des travaux, grâce au travail de Laurence Carrière qui a pu mobiliser différents organismes financeurs.



Mme MARIE, propriétaire occupante d'une maison située à Port en Bessin-Huppain

UNE ÉTUDE POUR MIEUX CIRCULER DANS LA COMMUNE

Améliorer les conditions de circulation et le stationnement à Port en Bessin-Huppain, c'est l'objectif de l'étude urbaine et de circulation qui s'est achevée en octobre dernier.



Retour sur l'atelier de concertation auprès des habitants de Port en Bessin-Huppain qui s'est tenu le mardi 3 octobre dernier à la salle des fêtes.

Sur inscription, cet atelier était réservé aux habitants et aux personnes travaillant dans la commune. À travers cet échange, la Ville a souhaité donner l'opportunité aux habitants de s'exprimer et de débattre autour des propositions faites par le bureau d'études Arter. La Ville tient à remercier l'ensemble des participants pour leur contribution à la réflexion.

Après un exposé du diagnostic (fréquentation des parkings, organisation des circulations, ...) et des actions clefs issues du schéma de circulation, la trentaine de participants s'est répartie autour de 5 tables pour évaluer les propositions :

- Organisation en boucles de sens unique.
- Aménagement du réseau cyclable structurant et de l'entrée de bourg.
- Aménagement et réglementation du centre-ancien en zone de rencontre et développement des zones 30.

- Création d'une zone de stationnement de courte durée (zone bleue).

- Réaménagement de la Place Seurat.

Pour chacune de ces actions, les habitants devaient indiquer quels étaient les avantages espérés, les inconvénients perçus, faire des propositions d'amélioration et enfin préciser l'intérêt pour l'action (fort, faible, sans avis, ...) puis classer l'action par ordre de priorité.

Les échanges, riches et constructifs, ont permis de dégager un classement des actions selon leur ordre de priorité pour les habitants de la commune :

1/ Organisation en boucles de sens unique

2/ Création d'une zone de stationnement de courte durée (zone bleue)

3/ Aménagement et réglementation du centre-ancien en zone de rencontre et développement des zones 30

4/ Aménagement du réseau cyclable structurant et de l'entrée de bourg

5/ Réaménagement de la Place Seurat

Fort de ces retours, la Ville travaille actuellement sur la programmation et le phasage de son schéma directeur de circulation.

Localisation des actions clés du schéma directeur



Groupe d'Action Locale
 Pays du Bessin au Virois

VIE MUNICIPALE

URBANISATION AU SEIN DU BOURG DE HUPPAIN

Un permis d'aménager vient d'être autorisé au sein du bourg de Huppain. Il permet d'ouvrir à l'urbanisation huit parcelles offrant des surfaces comprises entre 340 et 550 m². Ce futur quartier sera accessible par un accès unique depuis la rue du bourg. Nous vous tiendrons informés dès que la phase de commercialisation sera lancée. En attendant, un arrêté préfectoral du 31 juillet 2023 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a prescrit un diagnostic d'archéologie préventive sur l'emprise du projet.



RAPPEL !



Si vous êtes primo-accédants, n'hésitez pas à vous renseigner près des services de la mairie sur l'aide financière qui peut vous être accordée pour vous aider à réaliser votre projet d'acquisition.

TRAVAUX

CIMETIÈRE, ORGANISATION DES OUVERTURES ET DES FERMETURES



Une des quatre entrées du cimetière vient d'être modernisée avec l'installation d'un portillon automatique. L'objectif de la municipalité est de réduire les heures d'astreinte du personnel, et de garantir le respect des horaires d'ouverture et de fermeture du cimetière sur cet accès.

Le portillon automatisé est situé du côté du parking du cimetière, et permettra un accès aux sépultures :

- de 8h30 à 20h du 1er avril au 30 septembre,
- de 8h30 à 18h du 1er octobre au 31 mars

Les trois autres accès continueront à être gérés par notre personnel communal, et permettront des accès plus restreints :

- de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi ;
- de 8h30 à 12h le samedi

Le samedi après-midi et le dimanche, l'accès du cimetière ne pourra se faire que par le portillon automatique, le samedi jde 12h à 18 h et le dimanche de 8h30 à 18h.

La sortie par le portillon automatique reste libre en dehors de ces horaires d'ouverture, en appuyant sur le bouton de sortie.

Cette organisation est encore perfectible, c'est pourquoi l'équipe municipale réfléchit à la possibilité d'automatiser les autres accès grâce à l'énergie solaire. Nous vous tiendrons bien sûr informés !



Le zéro phyto fait son chemin dans les allées de nos cimetières. Ces derniers sont très minéraux ! Avec l'arrivée de la loi Labbé interdisant aux collectivités de répandre des produits phytosanitaires, l'arrivée de la végétation spontanée est synonyme encore pour beaucoup d'entre nous de défaut d'entretien ! Parce qu'il sera impossible pour nos services techniques de maintenir ce caractère minéral traditionnel, nous devons envisager le cimetière comme un espace paysager, où la nature a toute sa place. Un groupe de travail a été créé pour réussir cette transition.

VIE MUNICIPALE

TRAVAUX

RUE NATIONALE ET RUE DU 11 NOVEMBRE

Actuellement, sur ces voies, les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées dans un même réseau. L'objectif des travaux est de conserver le réseau unitaire existant en futur réseau pluvial et de créer un nouveau réseau pour les eaux usées sur un linéaire d'environ 950 ml.



BAYEUX intercom, autorité compétente en matière d'assainissement des eaux usées, et la commune de PORT EN BESSIN-HUPPAIN, autorité compétente en matière d'eaux pluviales, ont constitué un groupement de commande en vue de la consultation des entreprises pour répondre à leurs besoins respectifs, dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelle.

Dans ce contexte, la société OUEST TP a été retenue pour réaliser les travaux qui dureront 4 mois environ.

Une première phase devra permettre de réaliser le tronçon allant de la place de la Fontaine à la rue Cousteau, soit la partie Nord de la rue Nationale. C'est lors de cette phase que les contraintes liées au chantier seront les plus fortes puisque la circulation et le stationnement dans la rue Nationale ne seront pas autorisés. Des solutions de circulation et de collecte des déchets alternatives ont été mises en place pour pallier ces désagréments.

Dans une seconde phase, le reste du tronçon de la rue Nationale et la rue du 11 novembre sera traité. Des contraintes de circulation et de stationnement existeront également pour ces secteurs.

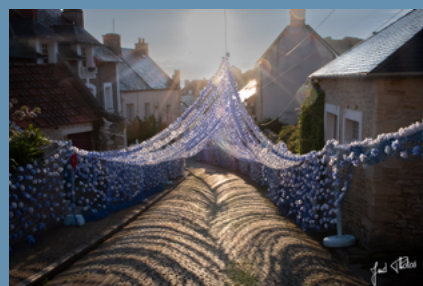
Pour rappel, la commune de Port en Bessin-Huppain projette la réfection complète de la rue Nationale, de la rue de la Fontaine à la rue Cousteau (chaussée et trottoirs). Cette réfection répondra aux objectifs suivants :

- Renforcer l'attractivité du centre-ville de Port en Bessin-Huppain par la mise en valeur de cette voie structurante – voie de passage principale des utilisateurs et habitants du centre-ville,
- Apaiser et sécuriser les déplacements des piétons,
- Inscrire les préconisations d'aménagements issues des études en cours (zones de rencontre, place du vélo, etc...).

RETOUR EN IMAGES S



Plus de
la



Plus de 3
décorer le
communauté

UR LA BÉNÉDICTION DE LA MER



30 chalutiers participant à procession nautique.



millions de fleurs en papier pour les rues et les chalutiers... Toute une communauté qui participe à la préparation de l'événement !



Une journée de recueillement pour rendre hommage aux péris en mer.



VIE MUNICIPALE

SERVICE JEUNESSE ET SPORT

DESTINATION MORZINE !



D'ici quelques semaines et après une route de 895 km, 28 jeunes du local rejoindront la Haute- Savoie et dévaleront les pistes enneigées du domaine de Morzine.

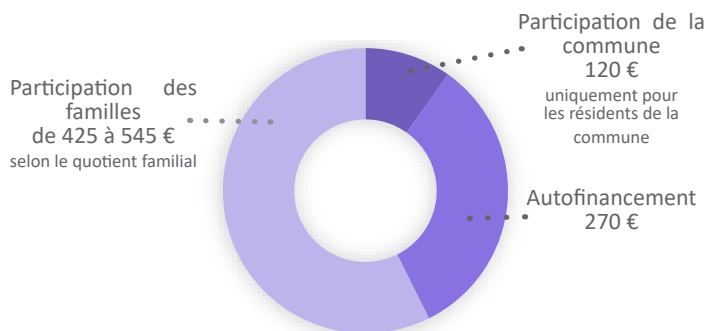
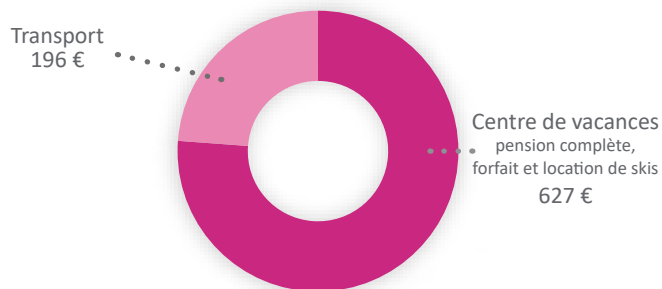
Si quelque-uns parmi eux ont déjà connu ce privilège, beaucoup découvriront, du 2 au 9 mars prochain, un cadre magnifique, non loin du lac Léman et de la frontière Franco-Suisse.

Au programme : ski, randonnée, découverte des environs et de la cuisine locale... Pendant cette semaine, les jeunes seront amenés à respecter le vivre-ensemble; la bienveillance des uns envers les autres leur permettra de dépasser leurs limites ; les animateurs les aideront à développer leurs curiosité et autonomie. L'occasion pour chacun de vivre une belle aventure humaine, sportive et culturelle !

premières. Skieurs débutants et confirmés y trouvent leur place !

Financièrement, un tel projet ne pourrait aboutir sans la participation de la commune de Port en Bessin-Huppain et surtout l'investissement de chaque famille.

Coût du séjour par jeune : 823 €



En effet, afin de réduire les coûts pour les participants, nous organisons différentes actions d'autofinancement sans lesquelles il serait impossible pour les jeunes de partir. Que cela soit lors du Goût du Large ou du Marché de Noël, parents et enfants tiennent des stands pour vendre des produits faits maison. En parallèle de ces manifestations, nous animons des soirées loto.

Vous êtes toujours aussi nombreux à venir apporter votre soutien à ce projet et c'est l'ensemble des jeunes, de leurs familles ainsi que la commune, par son service jeunesse, qui vous remercient encore.

À noter dans vos agendas

Soirée Loto

vendredi 9 février 2024
à la salle des fêtes

ouverture des portes : 19h00
début du loto : 20h30

Inscriptions en cours

Depuis 2003, ce projet rencontre un vif succès. Cette 19ème édition du séjour neige suscite, chez les jeunes et leurs familles, autant d'intérêt que les



Le Goût du Large 2024 : Vin chaud et paëlla de la mer géante ont ravi les papilles des visiteurs



Vin chaud et Riz au lait au Marché de Noël



Loto 2023 : salle comble ! Prochaine soirée prévue le 9 février 2024

VIE MUNICIPALE

SERVICE JEUNESSE ET SPORT

MIEUX CONNAÎTRE LES PRATIQUES SPORTIVES DES HABITANTS

La commune a lancé en mars dernier une étude pour mieux connaître les besoins et les pratiques sportives des habitants et des touristes. À ce titre, une enquête avait été diffusée auprès de la population locale et touristique. Cloé Madeline, étudiante en Master 2 à l'Université de Caen, était en charge de suivi de cette enquête. Plus de 200 contributions ont été enregistrées ; la commune remercie l'ensemble des personnes ayant répondu.

Un bureau d'études est aujourd'hui chargé de reprendre la suite de cette mission :

- Analyse de l'offre (associations, équipements sportifs),
- Analyse de la demande à travers l'étude des résultats de l'enquête,
- Préconisations.

Retour en synthèse sur les tendances qui ressortent de l'enquête :

- Une satisfaction globale de l'offre sportive proposée sur la commune ;
- Une pratique du sport qui se fait dans un objectif de maintien en bonne santé y compris chez les plus jeunes ;
- Activités plébiscitées : pratiques libres (randonnée pédestre, à vélo), activités nautiques (voile, plongée, ...), parcours santé, yoga ou fitness.
- Pour les plus jeunes, une envie de nouveaux équipements de type skatepark ou pumptrack.

Le bureau d'études et la commune travaillent actuellement sur les orientations à prendre dans le cadre de la stratégie sportive de la commune.



COURSE D'ORIENTATION : Ça te dit Night Fever

L'association VIKAZIM a organisé la 18^{ème} édition de la "Ça te dit Night Fever" à Port en Bessin-Huppain. La commune était partenaire.

Plus de 700 personnes ont pris le départ des 5 courses d'orientation au programme de la soirée ! Équipées de cartes et de lampes frontales, elles ont arpenté les rues de la ville à la recherche des nombreuses balises dissimulées dans les arbres ou sur l'aire de réparation navale. L'association et la commune vous donnent rendez-vous l'année prochaine...

LES CAVALCADES PORTAISES

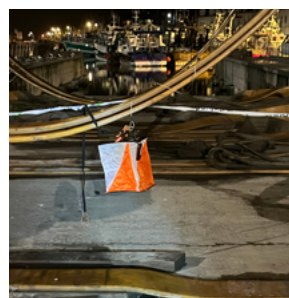
L'Office Municipal des Sports a programmé, le 1er décembre dernier, une nouvelle course au profit du Téléthon : Les Cavalcades Portaises. La météo défavorable (pluie, vent, froid) a refroidi la majorité des coureurs mais les participants étaient ravis du concept. Nous espérons que l'an prochain la météo sera plus clémente et les coureurs plus nombreux.



Ça te dit night Fever ;
Briefing avant le début de la course



Ça te dit night Fever ;
De nombreuses équipes ont pris le départ...



Ça te dit night Fever ;
...à la recherche des balises cachées dans la ville.



Ça te dit night Fever ;
Après l'effort, le réconfort !

VIE LOCALE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE PORT EN BESSIN-HUPPAIN AU CONSEIL DE SANTÉ MENTALE DE BAYEUX

La santé mentale constitue un enjeu majeur de santé publique car elle est essentielle à prendre en compte pour qu'un individu soit considéré en « bonne santé » pour se réaliser.



Les Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM) ont pour objectifs de faciliter la prise en compte de la santé mentale dans la population, de participer à la définition et la mise en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

Les CLSM sont des espaces de concertation et de coordination entre différents acteurs :

- Les personnes concernées par les troubles psychiques ayant eu recours ou non aux services de soins, à des dispositifs d'accompagnement sociaux ou médico-sociaux,
- Les associations qui les représentent,
- Leurs familles, amis, aidants de proximité ainsi que les associations qui les représentent,
- Les élus des collectivités,
- Les services de psychiatrie du territoire.

En 2021, le CCAS de la Ville de Bayeux a signé une convention pour une durée de 5 ans avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) officialisant la mise en place d'un CLSM. Les priorités de cette instance :

- Repérage précoce des troubles psychiques, l'accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux,
- L'organisation d'un parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, en vue du rétablissement et de l'inclusion sociale des personnes,
- Conditions d'accès des personnes à des soins

somatiques adaptés,

- Prévenir et prendre en charge les situations d'urgence,
- Respect et promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, le renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir, et de la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques,
- Agir sur les déterminants sociaux, environnementaux et sociaux.

La Ville de Port en Bessin-Huppain a décidé, par délibération du 23 novembre dernier, d'intégrer le CLSM de Bayeux.

Ce CLSM élargi sera co-piloté par les communes de Bayeux, Port en Bessin-Huppain, l'ARS Normandie, le Centre Hospitalier Aunay Bayeux, l'association le GEM, l'association UNAFAM.

Si vous êtes intéressés par ces démarches, n'hésitez pas à prendre contact avec le CCAS.

À noter dans vos agendas

DIMANCHE 4 FÉVRIER 2024

THÉ DANSANT

Les bénéfices du goûter seront reversés au centre de loisirs pour le séjour à la neige des enfants.

1^{ère} Édition

Salle des fêtes
de 14h00 à 18h00

Pour les + de 60 ans
Résidents de Port en Bessin-Huppain

INSCRIPTIONS
par tél / 02 31 21 72 12
par mail / ccas@portenbessin-huppain.fr
jusqu'au 25/01/2024
Nombre de places limité.

Viens danser!
Moment de convivialité

Entrée gratuite

VIE LOCALE

CRÉATION D'UN CONSEIL DE VIE SOCIALE À LA ROYALE

Par délibération du 6 décembre 2023, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a décidé d'instituer un Conseil de Vie Sociale au sein de la résidence La Royale.

La création de cette instance est obligatoire pour la résidence La Royale, comme pour tous les établissements du secteur social et médico social, plaçant l'usager au centre de ses préoccupations.

L'objectif de cette nouvelle instance est de réunir l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie de l'établissement, en plaçant au cœur du dispositif la personne accueillie, d'élaborer collectivement avec les résidents, les familles, les personnes de confiance et les représentants légaux des demandes et propositions, une analyse de questions, remarques individuelles et personnelles traduites en demandes collectives impersonnelles.

Le rôle du Conseil de Vie Sociale :

Le C. V. S. se préoccupe des questions générales liées à la vie de l'établissement. Pour cela, il donne son avis et peut faire des propositions sur les questions suivantes :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne ;
- Les activités ;
- Les services thérapeutiques ;
- Les projets de travaux et d'équipements ;
- La nature des services rendus ;
- L'affectation et l'entretien des locaux collectifs ;
- Les mesures relatives aux relations institutionnelles ;
- Les modifications importantes des conditions de prise en charge des personnes accueillies.

Le Conseil de Vie Sociale comprendra :

- Deux représentants des personnes accueillies ou prises en charge,
- Un représentant des familles ou des représentants légaux,
- Un représentant du personnel,
- Un représentant de l'organisme gestionnaire.

Des élections seront organisées au cours du premier trimestre 2024.



COMMERCE

Marie salocini
délégué au commerce



Depuis 2020 et notre élection, nous avons essayé et, je pense, plutôt réussi de réinstaller un dialogue et une confiance avec les commerçants. Nous organisons deux réunions annuelles, l'une avant et l'autre après saison, afin

de débattre de divers sujets (réglementations, droit de terrasse, projets, animations, etc.). Nous essayons, quand cela est possible, de tenir compte de l'avis des participants, de savoir comment s'est passée la saison et de connaître la fréquentation qui, d'un avis unanime, augmente pratiquement tous les ans (notre commune attire de plus en plus de monde!). Avec le 80^{ème} anniversaire du Débarquement, nous attendons encore plus de visiteurs en cette année 2024.

Nous avons souhaité aussi créer un Marché du Terroir (les mercredis après-midis d'été) et également un Marché de Noël (dernier week-end de novembre). Nous avons organisé deux éditions pour chacun d'eux.

Le Marché du Terroir reviendra en 2024 dans un nouveau lieu. Les rues du Vieux Port, très bien restaurées et piétonnes en période estivale lui donneront plus de visibilité.

Nous programmons également des animations estivales en collaboration avec le service culturel de la Ville et l'Office de Tourisme Intercommunal (concerts, expositions...).

Nous souhaitons accentuer la communication pour ces événements afin de les pérenniser dans notre calendrier annuel d'animations.



HISTOIRE

DERRIÈRE LES MURS, L'HISTOIRE : LE CENTRE CULTUREL LÉOPOLD SEDAR SENGHOR

La seule ferme de Port-en-Bessin :

Fermez les yeux et prenez place dans la machine à remonter le temps, vous n'êtes plus dans le Centre culturel, vous êtes au XVIIIème siècle dans la plus grande exploitation agricole de Port-en-Bessin, la seule d'ailleurs : la ferme de Port appelée « le manoir seigneurial » car l'ensemble appartient aux évêques de Bayeux, seigneurs du lieu depuis Guillaume le Conquérant.

Les bâtiments se situaient alors en dehors du bourg, les marins s'étant installés au plus près de la côte, laissant les terres agricoles de la ferme s'étendre le long de ce qui sera plus tard la rue de Bayeux (rue du Dr Camille Huet) percée en 1768.

Auparavant, lorsqu'on arrivait à Port en venant de Bayeux, on empruntait ce qui est aujourd'hui le chemin de la Maladrerie, qui était donc alors la route de Bayeux à Port. Cette route traversait, à la sortie d'Escures, les bâtiments isolés d'une léproserie dont la présence est attestée dès le XIIème siècle, d'où son nom.

La route passait ensuite entre l'ancienne église St André située à l'entrée du cimetière et l'ensemble formé par le manoir et la ferme comme on peut le voir sur le plan dessiné par Nicolas Antoine en 1761. (La ferme est en B).



Grâce à Paul Signac nous pouvons visualiser l'endroit un siècle plus tard, lorsqu'il dessine l'église St André en 1882. Le pignon au premier plan est le bâtiment Est de la ferme. Il sert aujourd'hui d'atelier à l'association « La Jolie Brise » pour



la rénovation des anciennes barques de pêche.

Le dessin lavé de Nicolas Antoine permet de voir que l'entrée dans la cour de la ferme se faisait par une porte charrière en face de l'église, encore visible aujourd'hui, quoique murée.



Avant la Révolution, comme dans toute société villageoise d'Ancien régime, les fermiers de l'évêque sont les seuls du village à avoir une certaine aisance. Ils exploitent une vaste superficie de terres prises en location sans aucune commune mesure avec les quelques arpents cultivés par les marins pour assurer leur subsistance.

Leur but est la rentabilité maximum. Ce sont des entrepreneurs prêts à partir ailleurs si tel est leur intérêt. Ils ne sont pas attachés aux villages où ils sont installés.

En 1789, le manoir et la ferme sont tenus par Jean Costil, puis après la mort de ce dernier en janvier 1793, par sa veuve, Magdelaine Le Moisy, (ou le Noircy selon les actes) et Olivier Costil, son fils né le 6 août 1760.

Les parrain et marraine d'Olivier peuvent apporter la preuve du désir des fermiers de s'élever dans la hiérarchie sociale.

En effet le parrain, Olivier Hébert, est un noble, écuyer, né à St Martin de Blagny, diocèse de Bayeux où habitait sa mère Marguerite de Godefroy qui a épousé René Hébert, lui-même écuyer, sieur de Saint Clair seigneur de Huppain à la fin du XVIIème siècle. La marraine est son épouse, Noble dame Jeanne Françoise Du Praël.

Les Hébert de Saint Clair étaient en effet seigneur de Huppain qu'ils tenaient en fief des évêques de Bayeux. Guillaume Hébert, écuyer, est enterré dans le chœur de l'église de Huppain le 5 mars 1715.

Lorsque l'Assemblée constituante décide de mettre en vente les biens du clergé en décembre 1789, Jean Costil achète la ferme des évêques et toutes les terres et dépendances qu'il louait auparavant. Notable bien établi, il est élu maire pour sept mois jusqu'à la chute de la Monarchie le 10 août 1792 qui va provoquer de nouvelles élections.

Preuve encore de l'aisance des fermiers, c'est la veuve Costil et son fils qui doivent donner la plus grande part des réquisitions pour nourrir les volontaires nationaux casernés à Port pendant la Révolution, ou pour donner du blé à ceux

qui n'ont rien pour subsister, ce qu'ils refusent répondant « hautement » à la municipalité que, s'ils s'exécutent, ils n'auront plus de quoi planter l'année suivante.

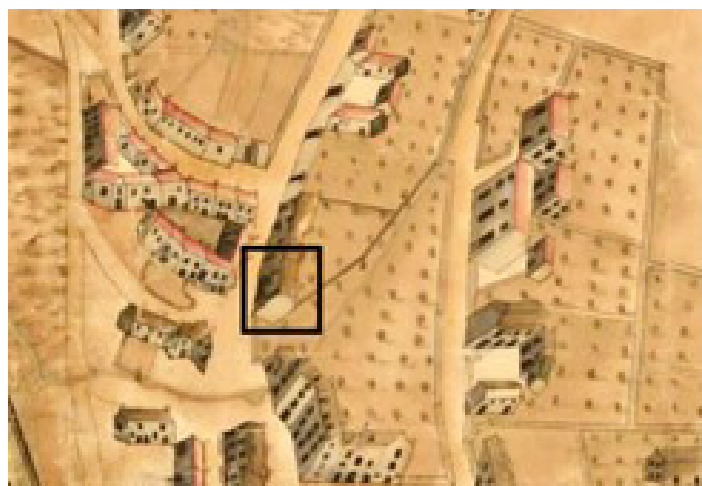
Si les fermiers méprisent les habitants du village, ces derniers leur rendent bien la pareille : les fermiers sont des paysans tandis que le matelot reste un homme de la mer.

Pierre Gouhier notait en 1962 ce mépris du marin envers le paysan précisé dans l'enquête de l'an XII : « ... des habitants de Port-en-Bessin se sont absolument refusés à être réunis à l'une des communes environnantes, en prétextant que « la commune de Port est un bourg composé de presque tous matelots pêcheurs, dont le caractère, l'intérêt et les occupations de leur état sont incompatibles avec les communes voisines » ; l'heure même des offices de leur église n'est pas toujours celle des autres communes : la mer et le mauvais temps commandent aux matelots. Le halage et le sauvetage des bateaux de Port ne se font que par des cabestans, ce qui exige presque tous les bras des habitants et souvent à des heures imprévues par le changement des vents, ce qui dérange souvent l'heure des offices qu'on est obligé d'avancer ou retarder suivant aussi les marées ».

1826 : installation du presbytère

Dès le Moyen Age, l'Évêque, le chapitre de Bayeux et les chanoines de Port possédaient de nombreux bâtiments dans la commune dont une maison rue Nationale qui servait de presbytère et où logeait le curé. Il était, certes, éloigné de son église qui se situait comme nous l'avons vu, dans le cimetière, mais il ne pouvait pas loger plus près puisque, en dehors de la ferme, il n'y avait que des champs autour.

Cette maison était construite en face de la ferme du seigneur d'Argouges, à côté de la propriété noble des du Long Pray : c'est aujourd'hui le bar « Au loup bar » ! Les murs demeurent : leur destination change...



Pendant la Révolution, le presbytère est mis en vente comme bien national du clergé et comme le curé Postel y habite, il souscrit pour son achat et remporte les enchères à la bougie. Pas besoin de déménager, ce presbytère, où il

était logé depuis son arrivée comme curé à Port devient sa propriété en germinal an V (1797).

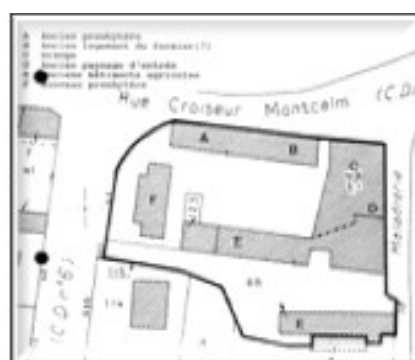
A sa mort en décembre 1806, la famille hérite de la maison et la vend à la famille Nicolle du Long Pray à qui appartient la grande maison et le parc à côté.

La commune doit donc trouver un nouveau local pour loger le curé, mais la commune n'est pas riche et ne peut pas acheter une maison pour le desservant de l'église.

Le conseil municipal décide donc de louer un local pour servir de presbytère et le propriétaire de la ferme de Port accepte de donner en location une partie de ses bâtiments.

Alors, en 1826 le presbytère est installé dans l'ancienne ferme qui appartenait aux évêques

Le futur centre culturel abrite donc pendant presque 150 ans le presbytère.



Ce n'est qu'en 1961 que le presbytère est installé à son adresse actuelle, 41 rue de Bayeux.

Depuis la fin de la guerre, les terres agricoles ont cédé la place aux maisons d'habitation et la création d'un

ministère de la Culture et de la communication en 1959 encourage la création des Maisons de la culture.

Les bâtiments de la ferme de Port sont rénovés et réhabilités pour devenir Centre culturel inauguré le 9 novembre 1991 en présence de Léopold Sedar Senghor, écrivain et Académicien français, ancien Président du Sénégal, alors retiré à Verson, près de Caen.

Senghor était un farouche défenseur de la culture dont il affirmait que c'était « la civilisation en action ou mieux, l'esprit de la civilisation »

Nombreuses sont les fermes du Moyen Age qui ont trouvé aujourd'hui une nouvelle vocation. Les presbytères devenus bar peut-être aussi !

Alors si les murs avaient de la mémoire, à défaut d'oreilles, que d'histoires ils pourraient nous conter !

Any Allard

Sources

AD 14 : Registre de délibérations de la commune 1826

AD 14 : Nicolas Antoine, Plan lavé de Port-en-Bessin et de Commes, 1761

Site www.pop.culture.gouv.fr : le manoir de Port-en-Bessin

Archives familiales



La Micro-Folie du Bessin a quitté Port en Bessin-Huppain pour Saint-Vigor-le Grand, le 27 novembre dernier.

Depuis le 10 janvier, elle est accessible à tous :
Salle de réunion du DME (6 rue de l'église 14400)
Les mercredis de 14h à 18h
Entrée libre et sans réservation.

Elle rouvrira ses portes à Port en Bessin-Huppain le 2 avril 2024.



arte soutient les Micro-Folies et y propose une sélection de ses programmes pour VR et tablettes